

# Peyzac le Moustier

Flash Info n°5 - 1er Trimestre 2025



*Fontaine Communale Le Maine*

**Le mot du maire**

**Etat civil**

**Situation budgétaire**

**Les projets**

**Votre mairie**

**Cérémonies à venir**

**Infos pratiques**

**Actions engagées**

**Évènements—Associations**

**English speaking friends**

Chers toutes et tous,



*Dans la continuité de nos rendez-vous, voici le flash info, Edition n°5 faisant la rétrospective des activités municipales et associatives denses et riches qui vous ont été énoncées lors des vœux du conseil municipal le 04 janvier dernier à l'Espace culturel Jean Veyret, pendant lesquels nous avons pu échanger en toute convivialité, et rencontrer les nouveaux habitants.*

*Nous vous avons présenté les projets pour 2025. En raison d'évènements intervenus sur une de nos magnifiques églises, nous avons priorisé la restauration de l'église St Pierre de Peyzac. Une présentation des travaux engagés et futurs de cet édifice sont décrits dans cet éditorial. Malgré ces imprévus, nous maintiendrons notre programme 2025.*

*Vous pourrez constater, au fil des pages, que nos finances sont saines, que les actions engagées ont été réalisées. Le budget 2025 a été élaboré avec la rigueur habituelle, sans augmentation des impôts locaux. Notre volonté étant de garder le cap de la stabilité fiscale.*

*Malgré ce contexte qui nous oblige à toujours plus de restrictions financières, nous poursuivons notre route, avec cette volonté de ne pas alourdir les finances de la Commune, en toute sobriété et vigilance.*

*Vous avez été témoins de nombreuses coupes rases sur notre territoire. Préserver la bio diversité, protéger les ressources en eau, prévenir les risques naturels, garantir l'équilibre forêt-gibier, sauvegarder le patrimoine...font partie de notre mission, c'est pourquoi vos élus se sont engagés dans différentes actions et plus particulièrement sur la gestion de nos forêts, d'un tourisme plus vert via Vélo route-Voie verte.*

*En cette année 2025, le conseil municipal à mes côtés, formons le souhait que notre Commune continue d'être un lieu où il fait bon vivre, où chacun trouve sa place et peut s'épanouir. Restons unis, solidaires et confiants en l'avenir même si nous ne pouvons ignorer les défis qui se dressent devant nous. Le monde traverse une période d'instabilité sans précédent, marquée par des tensions géopolitiques et économiques qui affectent chacune et chacun d'entre nous.*

*Dans tous les secteurs de la vie municipale, j'ai toujours privilégié, avec mon équipe, la proximité, le dialogue et la solidarité en favorisant le bien vivre ensemble.*

*Je vous souhaite une belle saison estivale, avec encore cette année, un beau programme de festivités municipales et associatives ; Marché hebdomadaire, expositions-conférences, Le Moustier en fête, animations musicales, Auberges espagnoles, marché gourmand, marché de Noël ! ! ! !*



**Au grand plaisir de vous y rencontrer.**

Jouanel-Monribot Joëlle

## Pour le plus grand bonheur des heureux parents ...

Tobi Schijff Van Galen, né le 14 mars 2025 à Lembras (24),  
174 Route Sous Le Roc—Le Moustier

Gianni Gouly Duplessy, né le 06 mai 2025 à Limoges (87),  
242 Impasse du Feuillardier— La Besse



Madame le maire et toute son équipe souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants, au sein de notre commune.

Pour toute demande, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat.

Nous sommes à votre service pour vous présenter notre village et vous accompagner dans vos démarches administratives. **Nous vous accueillons à la mairie Mercredi et Vendredi de 09h à 12h**

### RECENSEMENT MILITAIRE :

**Pour qui ?**  
Tous les Français âgés de 16 ans

**Pourquoi ?**  
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

**Bientôt 16 ans ?**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT !**

Nous rappelons que les armées proposent aux futurs recrues de vivre une aventure humaine et professionnelle unique. Tout volontaire peut candidater quelque soit son âge, son expérience et son niveau de diplôme.

CIRFA 05.53.02.82.75.

### RÈGLES DE BON VOISINAGE :

Nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre, pourtant il faut régulièrement rappeler les règles à respecter pour vivre tous en harmonie. La vie en société suppose le respect de certaines règles de « **savoir vivre** », dont beaucoup sont dictées par le bon sens.

**Quand puis-je faire des travaux de bricolage et jardinage ?**

**Les jours ouvrables :**  
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

**Les samedis:**  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

**Les dimanches et jours fériés :**  
de 10h00 à 12h00

**Arrêté préfectoral 2015-2721 du 27 juillet 2015 (article 13)**



### RAPPEL

Période du **1er octobre au dernier jour de février** et entre 10h et 16 h pour le brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage et des travaux d'entretien (Taille, tonte..)  
**INTERDICTION DE BRÛLAGE DU 1er MARS AU 30 SEPTEMBRE**

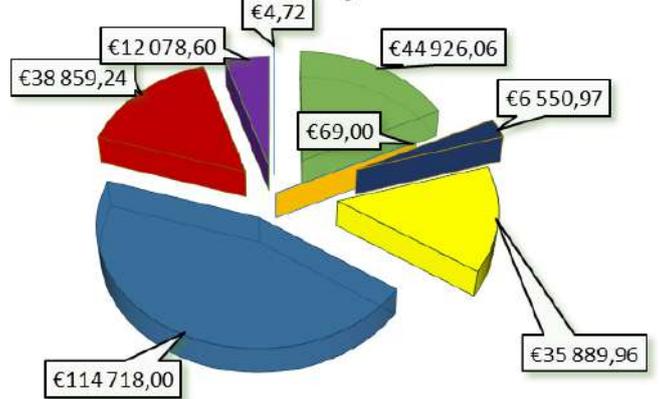
**FONCTIONNEMENT / DEPENSES**



- 011 / Charges courantes
- 012 / Charges de personnel
- 042 / Amortissements
- 65 / Autres charges de gestion courante
- 66 / Charges financières (Intérêts / Prêts)

**Total des dépenses réalisés : 170 132,17 €**

**FONCTIONNEMENT / RECETTES**

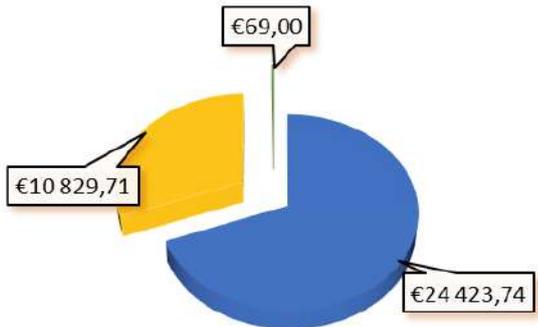


- 002 / Excédent de fonctionnement reporté en 2023
- 042 / Amortissement
- 70 / Produits des services
- 73 / Taxes et Impôts
- 731 / Fiscalité locales (impôts locaux)
- 74 / Dotations d'Etat et autres
- 75 / Autres produits de gestion (revenus immeuble et divers)
- 76 / Produits fiscaux (Parts sociales CRCAM)

**Total des recettes réalisées : 253 096,55 €**

**EXCÉDENT DE RECETTES A REPORTER POUR 2025 : 82 964,38 €**

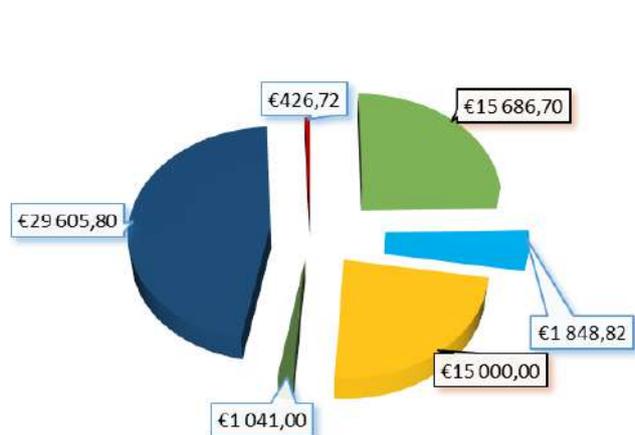
**INVESTISSEMENT / DEPENSES**



- 21 / Immobilisations corporelles (bâtiments, voiries autres)
- 16 / Emprunts et dettes (remboursement capital)
- 040 / Amortissement

**Total des dépenses réalisées : 33 965,64 €**

**INVESTISSEMENT / RECETTES**



- 10222 / FCTVA
- 10226 / Taxe d'aménagement
- 1068 / Excédent de fonctionnement
- 040 / Opération d'ordre de transfert entre section
- 001 / Excédent d'investissement
- 165 / Dépôts et cautionnements reçus

**Total des recettes réalisées : 63 571,54 €**

**EXCÉDENT DE RECETTES A REPORTER POUR 2025 : 28 286,59 €**

## Projets réalisés-en cours- à venir

### SÉCURITÉ INCENDIE :



Création d'une plateforme et pose d'une bâche incendie de 30 m<sup>2</sup>, Chemin des Châtaigniers à Bel Air, pour couvrir la protection incendie des hameaux de : Bel Air, Les Rosiers, La Rastélie, La Bélange.

**Coût de l'opération : 10 082,76 €. TTC**



### PETIT PATRIMOINE COMMUNAL :

*La fontaine communale du Maine* a retrouvé son aspect d'origine après le passage d'une équipe de bénévoles du secteur Le Terme—Roucollias. Mission suivante relooking du Chemin Rural accédant au hameau du Maine. Vous pouvez, d'ores et déjà, apprécier le charme de cette fontaine sur la couverture de notre Flash Info.

*L'Église Saint Pierre de Peyzac*, lors de la Toussaint 2024, a subi de lourds dommages sur la partie du plafond, ce qui nous a amené à prioriser des travaux de restauration d'urgences.

Première action : retrait du plafond et tous les éléments détériorés, donnant suite à la restitution de celui-ci, en poutres apparentes et plancher, réfection de l'électricité et du sol (dalles). **Coût : 4 824,75 €. TTC**

*Nous remercions Hervé et des bénévoles qui ont donnés de leur temps, prêt de matériel et de leur force pour aider notre agent Olivier dans ce travail laborieux.*

Action à venir : réfection d'une partie de la toiture, estimée à 10 604,00 € TTC pour laquelle nous avons déposé une demande d'aide auprès de la fondation du petit patrimoine du CRCAM. Une gouttière devra être posée sur la 2ème partie de la toiture. Cette opération permettra d'assainir les murs. Enfin, pour finir d'aménager cette petite église, il sera nécessaire d'acquérir des objets religieux et des chaises.

Actuellement, nous avons eu le don d'une peinture représentant Saint Pierre, réalisée par Madame Florence Cornière, ainsi que le don d'une croix en bois par Claudy et Bernard. Nous envisageons l'acquisition de deux statues « la Vierge Marie et l'enfant » et « Saint Antoine » ainsi qu'un ensemble de chaises en bois. Si vous souhaitez suivre et/ou participer à cette opération, veuillez vous rapprocher d'Aurélié, notre secrétaire.

Actuellement, nous avons eu le don d'une peinture représentant Saint Pierre, réalisée par Madame Florence Cornière, ainsi que le don d'une croix en bois par Claudy et Bernard. Nous envisageons l'acquisition de deux statues « la Vierge Marie et l'enfant » et « Saint Antoine » ainsi qu'un ensemble de chaises en bois. Si vous souhaitez suivre et/ou participer à cette opération, veuillez vous rapprocher d'Aurélié, notre secrétaire.

### SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Faisant suite au vandalisme sur les panneaux d'adressage (nom de voie) nous sommes contraint de renouveler 11 d'entre eux. **Le coût de l'achat de ces nouveaux panneaux : 1 176,82 € TTC.**

Un état de panneaux annonçant le nom du lieu-dit, dans les hameaux habités, sera réalisé afin que chacun soit signifié individuellement en complément des panneaux « dits directionnels » existant actuellement.



Exemples de panneaux

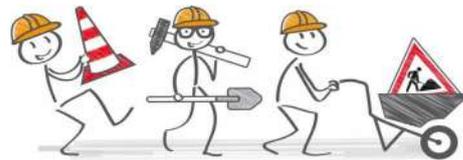


Pour sécuriser l'Impasse du Lavoir, menant au Lavoir du Vimont, un arrêté municipal sous le n° 170/08/2024 du 07/08/2024 d'interdiction de circulation à tous véhicules sauf riverains a été pris.

## TRAVAUX DE VOIRIE :

Prochainement, sera réalisé la plateforme des containers au carrefour de Bel Air, par l'entreprise Colas, **pour un coût de 5 739,60 € TTC.**

Remise en état du Chemin Rural Impasse des Brandes (partie haute) par l'entreprise Estradier, **coût total 1 760,40 € TTC.**



Relooking du parking Espace Culturel Jean Veyret : une étude est en cours pour réhabiliter ce lieu très endommagé par les fortes pluies.

## AMÉNAGEMENT JARDIN PUBLIC :

Le jardin public est pratiquement fini côté plantation et structuration de l'espace. Reste à installer du mobilier (tables, chaises, bancs ... ) Afin de respecter le lieu, nous envisageons de créer ces éléments avec des palettes de bois et pour ce faire, nous lançons un appel pour obtenir des pistes, pour acquisition de 10 et 20 palettes.

Si certains d'entre vous sont demandeur, nous pouvons envisager un atelier citoyen pour la création de ces éléments nécessaires pour rendre ce lieu convivial.

## FEUX DE FORET ET VÉGÉTATION/DÉBROUSSAILLEMENT :

**AVONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...**

- Organiser les barbecues **loin de la végétation**
- Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture)
- Réaliser ses travaux **loin de la végétation et prévoir un extincteur** à portée de main
- Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

**... ET SE PROTÉGER DES FEUX**

- Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable
- Rester informé de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

1 100 départs de feu et 2 800 hectares brûlés en moyenne sont recensés chaque année; 95 % de ces départs sont d'origine humaine, intentionnelle ou non. De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention. L'une de ces mesures obligatoires est le débroussaillage.

Il consiste à **diminuer la masse de végétation autour de sa maison**. Cela a pour objectif de **réduire l'intensité d'un incendie** et de ralentir sa propagation. Il permet de rompre la continuité de la végétation, au sol comme en hauteur. Cette action : Évite les départs de feux et leur propagation depuis ou vers les espaces urbanisés situés en forêt et à proximité,

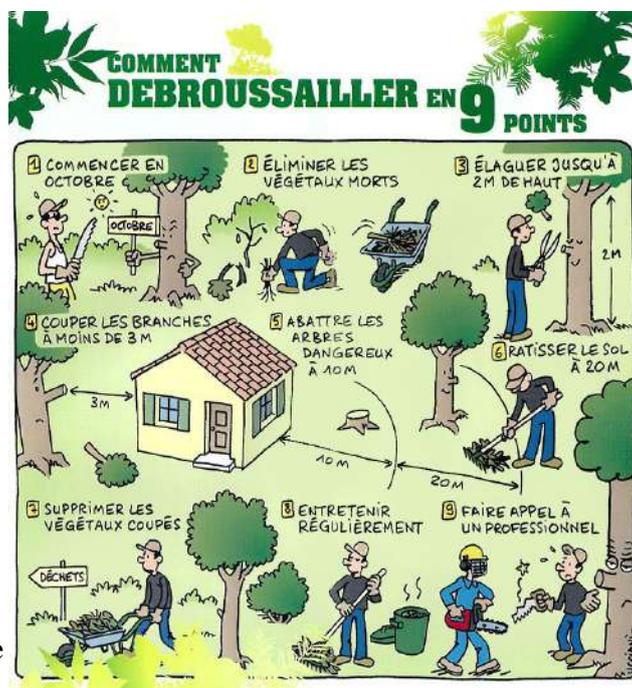
- Réduit l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêche que l'incendie ne touche les bâtiments, Facilite la circulation des véhicules de secours en cas d'intervention.

cours en cas d'intervention.

Le débroussaillage doit se faire par celui qui crée le risque, c'est-à-dire au propriétaire ou locataire de constructions, chantiers ou installations de toute nature où l'obligation légale s'applique.

En zone urbaine, c'est-à-dire en zone « U » dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU/PLUi), **la totalité de la surface de la parcelle doit être débroussaillée, qu'elle soit bâtie ou non**. Pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et de la forêt, l'obligation légale s'applique sur : **50 mètres** aux abords des constructions, **10 mètres** de part et d'autre des voies d'accès aux constructions. **L'obligation peut être portée jusqu'à 100 mètres aux abords des constructions.**

« À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les propriétaires de biens immobiliers situés dans des territoires particulièrement exposés au risque d'incendie devront informer les acquéreurs et les locataires sur les obligations légales de débroussaillage » Cette mesure relève d'un décret paru le 2 mai 2024 au *JO*.





**Modalités spécifiques dans le massif des Landes de Gascogne et en Dordogne**, les arbres doivent être à une distance minimal de **3 mètres des constructions**. L'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimum de 2,5 mètres des toits et leurs installations. Pour une voie d'accès, un couloir de circulation doit être aménagé en supprimant toute végétation sur une hauteur de 4 mètres et une largeur de 4 mètres (2 mètres de chaque côté de l'axe central de la voie).

### Comment débroussailler ?

- Réduire les herbes hautes, tailler les buissons et arbustes en sous-bois, séparer les cimes, élaguer certains arbres.

**Mais débroussailler ne signifie pas supprimer tous les arbres et végétaux de la zone !!!**

**Pour rappel**, la commune a pris une délibération depuis le 18 octobre 2024, afin d'être informée sur tous travaux forestiers et coupes rases sur son territoire, obligeant tout propriétaire de signaler les travaux en répondant à un questionnaire, dans le cadre de la protection des chemins ruraux, que vous trouverez en fiche annexe au Flash Info.



### Votre mairie

#### Horaires d'ouverture de votre mairie :

Mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00

Pour nous joindre : 05.53.50.78.15 // la messagerie : [mairie.peyzaclemoustier@orange.fr](mailto:mairie.peyzaclemoustier@orange.fr)

**Toutes informations communales, réglementations, diverses alertes (routes barrées, travaux, inondations...), évènements festifs sont portés régulièrement sur PanneauPocket.**



**Cette application vous permet de rester toujours en lien avec votre commune.**

**La boîte à livres** de la place de l'église St Robert au Moustier rencontre un vif succès. Des anonymes et la mairie réapprovisionnent régulièrement en livres, afin que toutes et tous puissent trouver un choix exhaustif



La lumière est dans le livre.  
Ouvrez le livre tout grand.  
Laissez-le rayonner,  
laissez-le faire.

Victor Hugo

### Cérémonies à venir

#### Les cérémonies commémoratives sur 2025 auront lieux :

- \* Dimanche 29 juin à 11h 15 « 29 juin 1944 », Stèle Roche Morel
- \* Mardi 11 novembre à 11h 30 « Armistice du 11 novembre 1918 »,



#### Monument aux Morts de Peyzac

A l'issus de ces cérémonies, nous partagerons le verre de l'amitié

Stèle Roche Morel



### RÉGIE PUBLIQUE EXPLOITATION DE L'EAU POTABLE

Le Syndicat Des Deux Rivières, syndicat d'eau potable auquel la commune adhère, a décidé d'un nouveau prestataire pour la gestion de l'eau potable. Celle-ci était déléguée à Véolia. A compter du 1er janvier 2025, le syndicat a fait le choix de confier l'exploitation du réseau à la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE 24). Cette décision marque une volonté confirmée de privilégier une gestion publique et locale des ressources en eau.



**INFORMATION SANITAIRE :** Certains d'entre vous ont signalé en mairie, une contamination de l'eau potable suite à un diagnostic du 28/04/2020 de l'ARS, concernant le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), dépassant le seuil réglementaire. Un nouveau diagnostic a été réalisé par Véolia en 2022. Le SMAEP des Deux-Rivières a procédé au renouvellement de notre réseau et de ce fait, il n'existe plus à ce jour, de secteur à risque CVM, connu sur le réseau qui dessert Peyzac-le-Moustier.

Pour tout renseignement que vous souhaitez recevoir : Régie des Eaux de la Dordogne, **Agence du Bugue**

92 Av. de la Gare, 24260 Le Bugue/Tél. 05.53.24.95.19 /<https://www.rde24.fr>

### URBANISME / GUICHET UNIQUE



La vallée de la Vézère possède des qualités patrimoniales et paysagères remarquables. Elle concentre également de nombreux secteurs en zones protégées au titre du patrimoine naturel, paysager, architectural et archéologique. La conservation et la mise en valeur de ces lieux structurent le Grand Site de France Vallée de la Vézère, visant à pérenniser un développement durable et intégré de la vallée.

Instance initiée en 2013, le **Guichet Unique accompagne toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration ou extension** (bâtiment agricole, d'habitation, infrastructure publique et autres). L'objectif est de mettre à

disposition de ces personnes, un **accompagnement concerté et des conseils adaptés à leur projet**, afin de faciliter les démarches techniques et administratives, et d'orienter les projets vers une plus grande intégration du bâti. **Le Guichet Unique est gratuit et se déroule une fois par mois.**

#### Services présents au Guichet Unique :



- L'Architecte des Bâtiments de France (ABF)
- La Direction Départementale des Territoires (DDT)
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménag. et du Logement (DREAL)
- Le service instructeur de la Communauté de Communes,
- Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)
- La Chambre d'agriculture (pour les projets agricoles)
- Le Maire de la commune ou son représentant

#### Rendez-vous

La prise de rendez-vous se fait auprès de l'équipe du Grand Site de France Vallée de la Vézère, 30 jours maximum avant la date du Guichet Unique :

Thomas Chiorozas : 05 53 06 44 88

Caroline Fillaire : 05 53 06 06 47

Mail : [guichet-unique@pole-prehistoire.com](mailto:guichet-unique@pole-prehistoire.com)

Il vous est conseillé pour tout projet, **d'utiliser cet outil qu'est le Guichet Unique**, afin que lors de son dépôt sur la plateforme ou en mairie, puisse être plus rapidement instruit et recevoir un avis favorable.



**RAPPEL :** Pour réaliser vos démarches d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager) le nouveau service communal en ligne est sécurisé, gratuit et accessible : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>



Pour tous travaux concernant la construction, l'extension, la restauration de bâtiment, veuillez vous rapprocher de votre mairie, qui vous informera s'il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. Ceci afin d'éviter, en premier lieu de faire procéder à une régularisation à l'amiable ou en second lieu d'engager une procédure pénale. Nous sommes garant du respect de la législation.

## SANTÉ/MÉNAGE SAIN

La Communauté de Communes Vallée de l'Homme est porteuse d'une démarche globale de santé environnementale qui s'inscrit dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Depuis 2019, les agents de la CCVH et les communes volontaires ont été formés par le Docteur Isabelle Farbos, spécialisée en biologie moléculaire et santé environnementale et membre de l'association Habitat Santé Environnement).

### Adapter sa méthode

- Éviter la désinfection systématique : c'est comme les antibiotiques, c'est pas automatique ! seuls les lieux comme les toilettes, le réfrigérateur, et les points de contact nécessite une attention particulière ; choisissez un désinfectant avec un Ecocert (il n'existe pas de désinfectant avec un éco label européen).
- Préserver une bonne qualité de l'air intérieur : Utiliser un balai à microfibre pour faire un balayage légèrement humide pour attraper les allergènes et polluants. Abandonner l'aspirateur et le balai.
- Aérer les locaux tous les jours 15 min si possible, en créant un courant d'air pour renouveler l'air intérieur. Augmenter cette fréquence en cas de « covid-19 ».
- Laisser entrer la lumière par les fenêtres car les UV rendent stériles les moisissures et les bactéries.



Attention aux moisissures, elles peuvent être très allergisantes, voire toxiques ; éliminer toute source d'humidité

### Le Saviez-Vous ?

L'air est notre premier aliment :  
16 000 litres d'air par jour avalé.

Janvier 2021

Projet mené par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme  
Plus d'infos : [www.cc-valleedelhomme.fr](http://www.cc-valleedelhomme.fr) - [contact@cc-vh.fr](mailto:contact@cc-vh.fr)



Plan Climat  
Air Énergie Territorial 24



Vallée  
de l'Homme



ARS



HSE

création conception impression : Damien Porlier - www.sudtip47 - RCS Périgueux 438 216 009

## Mobilité Villages



En complément de l'offre de transports en commun existante, les Communautés de communes du Pays du Périgord Noir dont la Vallée de l'Homme se dotent d'une toute nouvelle solution de mobilité rurale sur leur territoire :

**ATCHOUM.** Il s'agit là de favoriser la mobilité des personnes non-véhiculées ou isolées grâce au transport solidaire, tout en facilitant le covoiturage entre habitants. Cet initiative a été porteuse de résultats positifs depuis son lancement. Dans certains secteurs de notre territoire, il manque des propositions de service de particulier à particulier, c'est pourquoi il est important de rappeler que ce service est un facteur de solidarité et qu'il est toujours possible de s'inscrire en tant que chauffeur comme voyageur, il n'y a pas d'obligation des deux parties, d'être disponible à tout moment.

Kilomètres réalisés	Tarifs*	Nombre de tickets nécessaires**
Inférieur à 11 km	1,80 €	3
15	2,40 €	4
20	3,60 €	6
30	4,80 €	8
50	7,80 €	13
80	12,60 €	21
100	15,60 €	26

\*prix incluant la participation à hauteur de 50 % de la CCVH

\*\*le cas échéant arrondi à l'unité supérieure

Vallée de l'Homme  
Communes de l'Homme

HSE

Grand-Public

## Nettoyage sain, De quoi parle-t-on ?

Aujourd'hui,  
un changement  
de produits et de pratiques

Pour demain,  
un environnement plus sain  
et une santé préservée

De nombreux facteurs influencent notre état de santé comme l'âge ou le patrimoine génétique mais aussi les produits que nous utilisons couramment pour faire le ménage. Ils peuvent comporter des composés cancérigènes ou des perturbateurs endocriniens qui se retrouvent dans l'air que nous respirons ou dans les produits que l'on manipule et touche sans gant.

## ATELIER COURS DE VÉLO

L'intercommunalité propose des ateliers "Cours de vélo" gratuits pour débutant ou pour une remise en selle en confiance. L'objectif est de permettre aux personnes de se (re)mettre en selle, en toute sérénité. Ils ont lieu sur une demi-journée et se divisent en deux parties :



\* Partie théorique avec présentation de l'anatomie du vélo et son entretien, de l'équipement du cycliste, du code de la route et des actualités concernant la pratique du vélo ;

\* Partie pratique en extérieur sur circuit fermé et sur route. Les ateliers ont lieu toute l'année en petit groupe sur le territoire de l'intercommunalité. Participation des ados à partir de 15 ans.

## LOCATION LONGUE DURÉE VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE VOIE VERTE

Les vélos à assistance électrique sont proposés à la location pour quinze jours, un mois et trois mois.

\* Tarif spécifique accordé aux étudiants et demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif

	15 jours	1 mois	3 mois
Tarif normal	20 €	30 €	70 €
Tarif réduit*	10 €	20 €	45 €

Accessoires annexes			
Porte-bébé	5 €	10 €	15 €
Remorque	10 €	15 €	35 €
Sacoche	Offert		

Cette offre est ouverte à toute personne résidente ou travaillant quotidiennement sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

Prise de rendez-vous auprès de la CCVH Tél. 05.53.51.70.70 / par mail : [contact@cc-vh.fr](mailto:contact@cc-vh.fr)



La CC- VH souhaite favoriser le développement de l'utilisation du vélo à assistance électrique sur son territoire, pour que les habitants puissent réaliser des trajets domicile-travail quotidiennement.

Une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique est donc proposée aux **habitants majeurs** de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme :

- Le montant de l'aide pour vélo à assistance électrique **neuf est de 200 €**, dans la limite de 25 % du prix d'achat.
- Le montant de l'aide pour vélo à assistance électrique **d'occasion est de 100 €** dans la limite de 25 % du prix d'achat.

Aucune aide financière ne sera délivrée pour tout autre vélo (neuf ou d'occasion).

## VOIE VERTE / LA VÈZÈRE A VÉLO

Le tracé Voie Verte sur la commune de Peyzac-le-Moustier est pratiquement à son apogée, puisqu'à ce jour, 99 % des propriétaires concernés, ont répondu positivement au schéma directionnel présenté par les services de la SAFER mandatés par la CC-VH. Premier objectif de cette opération l'achat de terrains par la commune. Le financement de ces acquisitions a été inscrit au budget prévisionnel 2025 :

Coût estimé : 38 000,00 € TTC // Financement : Commune (50 %) : 19 000,00 € /

CC-VH (25 %) : 9 500,00 € / Conseil départemental (25 %) : 9 500,00 €

Le tracé définitif vous sera présenté dans un prochain Flash Info.





Grand Site de France est un label attribué par le **Ministère en charge de l'Environnement**.

La Communauté de Communes Vallée de l'Homme a obtenu en 2020 le label Grand Site de France Vallée de la Vézère et contribue à la singularité du territoire par ses richesses patrimoniales, architecturales, environnementales et paysagères.

L'année 2025, est l'année du renouvellement du label Grand Site de France. L'ensemble des acteurs élus, techniciens, socioprofessionnels, associations et habitants) doivent définir un nouveau programme d'actions à 8 ans. Pour ce renouvellement, la place des habitants dans la définition de ce nouveau projet, sera développée.



Pour mieux connaître nos paysages, leurs constructions et leurs gestions de manière ludique et pédagogique, rendez-vous au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP) pour y découvrir l'exposition « PaysÂges Vézère »

Idée centrale à retenir : le Grand Site de France Vallée de la Vézère est un projet de territoire porté collectivement dont l'enjeu principal est de concilier la préservation des paysages et le développement du territoire.

Informations et actualités à retrouver : [www.pole-prehistoire.com](http://www.pole-prehistoire.com)

## TAXE DE SÉJOUR

Nous rappelons aux loueurs, l'obligation de déclarer les locations saisonnières auprès de la mairie en complétant le Cerfa n° 14004\*04. Un récépissé vous sera remis, justifiant votre inscription. Après cette démarche, nous vous invitons de prendre contact auprès de Office de Tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère 07 55 59 00 44 // [taxedesejour@lascaux-dordogne.com](mailto:taxedesejour@lascaux-dordogne.com).

- **du 1er janvier au 30 avril** : reversement et déclaration avant le 15 mai
- **Du 1er mai au 31 août** : reversement et déclaration avant le 15 septembre
- **Du 1er septembre au 31 décembre** : reversement et déclaration avant le 15 janvier N+1



*Le secrétariat met à disposition le nouveau « Intense Périgord Noir 2025 » avec les cartes touristiques « Lascaux Dordogne »*

En raison d'une recrudescence de cambriolages sur le secteur de la compagnie de Sarlat-la-Canéda, la Gendarmerie Nationale demande aux administrés de redoubler d'attention et de vigilance.



Les cambriolages ont lieu principalement de jour, en l'absence des occupants et en priorité dans les résidences principales.

Pensez à bien fermer les portails, portes, fenêtres et volets surtout à l'arrière des habitations. Ne pas oublier garages, dépendances et véhicules. Les vols concernent souvent l'argent liquide et les bijoux.. Ne pas faire rentrer d'inconnus sous prétexte de travaux d'élagages ou de nettoyages, faux facteurs, faux agents EDF... Signalez tout comportement inhabituel: présence de véhicule en stationnement, d'individus inconnus... ainsi que tout signe suspect qui pourrait être laissé par les cambrioleurs lors de repérages; inscriptions sur les façades, boîtes aux lettres, dépôt d'objets (pierres, enjoliveurs, planches devant les maisons) .

**SOYEZ VIGILANTS POUR VOUS ET VOS VOISINS**



## Actions engagées

La commune fidèle à son engagement envers la protection des animaux a renouvelé le 07 février 2025 la convention de stérilisation et identification des chats libres et sauvages. Sa participation est à hauteur de 50 % sur chaque intervention. Nous rappelons que la Stérilisation stabilise automatiquement la population féline, qui continue de jouer son rôle de régulateur des rats, souris, etc .... D'autre part, elle enraille les odeurs d'urine et les miaulements des femelles en période de fécondité.

Si vous êtes témoin, sur le territoire de la commune, de chats errants, veuillez en informer le secrétariat de mairie.



Il est rappelé aux propriétaires d'animaux qu'ils sont responsables aussi des troubles que leur animal de compagnie peut causer. Les sanctions infligées peuvent aller d'une amende à une condamnation pénale (art. L 211-19-1 et art. L 211-23 du Code Rural).

**Le propriétaire de l'animal ou celui qui en a la garde est tenu de :**

- surveiller son animal et ne pas le laisser divaguer
- Nettoyer et enlever les excréments produits par l'animal
- S'assurer que son animal ne génère pas de nuisance

L'adhésion à la SPA de Périgueux permet de recueillir les animaux en divagation dont les propriétaires n'ont pas été identifiés, pour une mise en fourrière, la commune ne possédant pas de lieu à cet effet.

**« NON AUX ABANDONS D'ANIMAUX AVANT LES VACANCES »**



**ANIMAL  
MALTRAITÉ ?**

**ALERTEZ AU 3677 !**



## PRÉVENTION CANICULE

Comme chaque année, la commune met en place des dispositifs suivant le plan départemental de gestion de canicule ouvert du 1er juin au 15 septembre. Celui-ci consiste à la mise à jour de registre nominatif d'identification de personnes vulnérables ( art. L. 121-6-1 du Code l'action sociale et des familles). La finalité du registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux, en cas de déclenchement du plan de gestion sanitaire des vagues de chaleurs. Nous invitons, pour ceux qui le souhaitent, les personnes de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes en situation de handicap vivant à leur domicile et/ou isolées, à s'inscrire sur le registre ouvert à cet effet, en mairie.

## DURANT UN PIC DE CHALEUR, QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



CRAMPE



FATIGUE  
INHABITUELLE



MAUX DE TÊTE



FIÈVRE > 38°C



VERTIGES  
OU NAUSÉES



PROPOS  
INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15

Vous partez **bientôt en vacances** ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'**opération tranquillité vacances**. Les services de **gendarmerie** se chargent alors de **surveiller votre logement**. Des **patrouilles** sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...). Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet *FranceConnectConnexion* ou vous rendre en brigade de gendarmerie.

Contre les cambriolages,  
les bons réflexes!

**OPÉRATION  
TRANQUILLITÉ  
VACANCES**



## Évènements - Associations

### Rétrospectives des évènements festifs

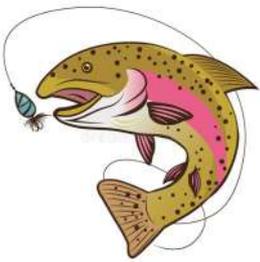


« **Vide grenier** » Espace Culturel Jean Veyret

Samedi 5 avril 2025 organisé par l'Association Les amis du Moustier

Lors de la reprise du marché local hebdomadaire

Samedi 19 avril accueil « **Ville à joie** » (entreprise économie sociale et solidaire) rencontres et informations sur divers services publics, de santé, numériques, problèmes de logement, de mobilité, accompagnement administratif. Dans le cadre du programme Leader du Périgord noir, des représentants de la CC-VH, de l'association Relais France Alzheimer Dordogne (antenne Plazac), de la ligue du Guid'Asso (réseau d'enseignement), de sport et loisirs, du service partenaire de Mobil'Sport, de l'habitat et de France service étaient présents.



Ce même Samedi 19 avril, l'**Amicale des pêcheurs du bardeau des Eyzies**, et l'**Amicale du Vimont** ont organisé, pour la 2ème édition, une journée d'initiation gratuite de la pêche au troc et leurre, au lavoir du Vimont Au Moustier. Une vingtaine d'enfants de 6 à 12 ans ont répondu présent, accompagnés de leur parent...Chaque participant a pu repartir avec de nombreux lots de souvenirs de cette belle journée. Quant aux adultes ils ont pu apprécier de bonnes grillades et desserts sous l'égide d'une belle convivialité et rendez-vous est pris pour une nouvelle édition au printemps prochain.

Samedi 03 mai et Dimanche 04 mai a eu lieu la 38ème édition de **la Grappe de Cyrano**. Force est de constater que la Grappe de Cyrano, épreuve d'enduro du sud du département, est devenue un incontournable dans le milieu du motocross. Ils ont été plus de 620 à prendre le départ, amateurs et professionnels. Lors du passage sur notre commune, aucun incident n'a été à déplorer.



**Vélo Silex** : Compétition Régionale pour les jeunes vététistes de 6 à 16 ans avec plusieurs disciplines. Chaque un doit parcourir 3 épreuves: Trial, Descente et Cross country. Les parcours sont adaptés à l'âge et catégorie du coureur selon les critères de la FFC. A la fin des deux jours un classement général sera établi par coureur.

### Évènements à venir

#### Concert Église St Robert

Vendredi 20 juin au Moustier par l'Ensemble vocal « **Jaya Souffle Ô Femmes** » répertoire chants sacrés et chants du monde, à partir de 19 h . Sur la place de l'église St Robert, animation musicale.



#### Descente en canoë nocturne



« **ÉTÉ ACTIF CD24** » de 21 h à 22 h 30  
Activité assurée par APA CANOE et CANOE FAMILY  
Dimanche 03 août et Dimanche 17 août



## Évènements et Associations



Annonce à la collégiale des prochaines festivités de votre « **Association Les amis du Moustier** »

Samedi 28 juin/Dimanche 29 juin « **Le Moustier en Fêtes** »

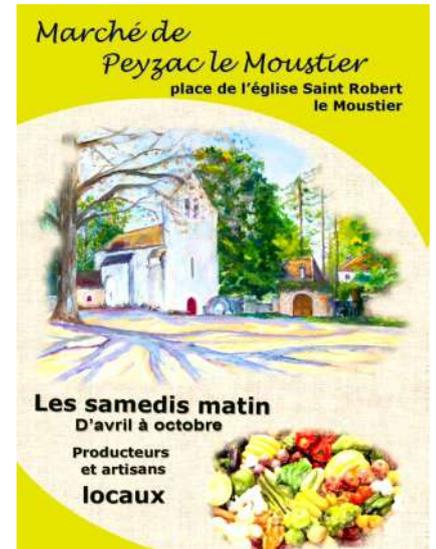
Lundi 14 Juillet, Lundi 21 Juillet, Lundi 28 Juillet, Lundi 04 Août, Lundi 11 Août de 18 h à 22 h « **Marché Gourmand** »

Tous les 1ers Samedis « **Animations et Auberge Espagnole** » sur le Marché Local Hebdomadaire

Samedi 06 Décembre « **Marché de Noël** »

Vous retrouverez l'annonce de ces festivités sur PanneauPocket/Facebook / Affichage .

La réussite de ces beaux évènements à venir sont liés à votre participation et partage en toute convivialité.



## English speaking friends (1)

Dear All,

In keeping with our ongoing meetings, here is the fifth edition of News Flash, which provides a retrospective of the rich and varied municipal and community activities presented to you during the City Council's New Year's greetings on January 4th at the Espace culturel Jean Veyret, during which we were able to exchange views in a friendly atmosphere and meet the new residents.

We presented our projects for 2025. Due to events that occurred at one of our magnificent churches, we prioritized the restoration of the St. Pierre de Peyzac church. A presentation of the work already underway and the future of this building is described in this editorial. Despite these unforeseen circumstances, we will maintain our 2025 program.

You will see, throughout the pages, that our finances are healthy and that the actions undertaken have been completed. The 2025 budget was developed with our usual rigor, without increasing local taxes. Our goal is to maintain fiscal stability. Despite this context, which forces us to increasingly impose financial restrictions, we continue on our path, determined not to burden the municipality's finances, with all restraint and vigilance.

You have witnessed numerous clearcuts in our territory. Preserving biodiversity, protecting water resources, preventing natural hazards, ensuring the forest-game balance, and safeguarding our heritage are all part of our mission. This is why your elected officials have committed to various initiatives, particularly regarding the management of our forests and greener tourism via the Véloroute-Voie verte (Greenway Cycle Route).

In this year 2025, the municipal council, alongside me, express the hope that our municipality will continue to be a good place to live, where everyone can find their place and thrive. Let us remain united, supportive, and confident in the future, even if we cannot ignore the challenges that lie ahead. The world is going through a period of unprecedented instability, marked by geopolitical and economic tensions that affect each and every one of us.

In all areas of municipal life, my team and I have always prioritized community outreach, dialogue, and solidarity, promoting harmonious coexistence.

I wish you a wonderful summer season, with once again this year a wonderful program of municipal and community festivities: weekly market, exhibitions and conferences, Le Moustier en fête, musical entertainment, Auberges espagnoles, gourmet market, and Christmas market!!!!

We look forward to seeing you there.

*Jouanel-Monribot Joëlle*



## GOOD NEIGHBOR RULES:

We are fortunate to live in a community where life is good, yet we must regularly remind ourselves of the rules to follow so that everyone can live in harmony. Living in a community requires respecting certain rules of "good manners," many of which are dictated by common sense.

**Weekdays from 8:00 a.m. to 12:00 p.m. and 2:30 p.m. to 7:30 p.m.**

**Saturdays from 9:00 a.m. to 12:00 p.m. and 3:00 p.m. to 7:00 p.m.**

**Sundays and public holidays from 10:00 a.m. to 12:00 p.m.**



## REMINDER

From October 1st to the last day of February, between 10 a.m. and 4 p.m., for the burning of green waste resulting from legal obligations for clearing brush and maintenance work (pruning, mowing, etc.). **BURNING BAN FROM MARCH 1ST TO SEPTEMBER 30TH**

## FIRE SAFETY:

Creation of a platform and installation of a 30 m<sup>2</sup> fire tarpaulin on Chemin des Châtaigniers in Bel Air, to provide fire protection for the hamlets of Bel Air, Les Rosiers, La Rastélie, and La Bélange. Cost of the operation: €10,082.76 including tax.

## MINOR COMMUNAL HERITAGE:

The Maine municipal fountain has been restored to its original appearance after a team of volunteers from the Le Terme—Roucollias sector. The next task is to renovate the Rural Road leading to the hamlet of Maine. You can already appreciate the charm of this fountain on the cover of our News Flash.



The Saint Pierre Church in Peyzac suffered heavy damage to the ceiling during All Saints' Day 2024, leading us to prioritize emergency restoration work.

First action: removal of the ceiling and all damaged elements, followed by the restoration of the exposed beams and floor, and repair of the electrical system and floor tiles. Cost: €4,824.75. Including VAT

We thank Hervé and the volunteers who gave their time, equipment, and energy to help our agent Olivier with this laborious task.

Upcoming action: repair of part of the roof, estimated at €10,604.00 including VAT, for which we have submitted a grant application to the CRCAM Small Heritage Foundation. A gutter will need to be installed on the second part of the roof. This operation will allow the walls to be cleaned. Finally, to complete the renovation of this small church, it will be necessary to acquire religious objects and chairs.

Currently, we have received the donation of a painting depicting Saint Peter, created by Madame Florence Cornière, as well as a wooden cross from Claudy and Bernard. We are considering acquiring two statues, "The Virgin Mary and Child" and "Saint Anthony," as well as a set of wooden chairs. If you would like to follow and/or participate in this initiative, please contact Aurélie, our secretary.

## PUBLIC GARDEN DESIGN:

The public garden is almost finished, in terms of planting and structuring the space. All that remains is to install furniture (tables, chairs, benches, etc.). To respect the site, we plan to create these elements with wooden pallets. To do this, we are launching a call for ideas on how to acquire between 10 and 20 pallets. If any of you are interested, we can consider holding a community workshop to create these elements, which will make this space welcoming.

**The book box** on the square in front of St. Robert's Church in Le Moustier is a great success. Individuals and the town hall regularly restock the book collection so that everyone can find a comprehensive selection of reading material.

**The commemorative ceremonies for 2025** will take place:

\* Sunday, June 29 at 11:15 a.m. "June 29, 1944," Roche Morel Memorial

\* Tuesday, November 11 at 11:30 a.m. "Armistice of November 11, 1918," Peyzac War Memorial



PRINTEMPS



EN PÉRIODE DE NAISSANCES D'ANIMAUX  
**SOYONS VIGILANTS**  
EN FORÊT !

**SI VOUS TROUVEZ UN FAON EN FORÊT, NE LE TOUCHEZ PAS !**

MÊME SI VOUS LE VOYEZ SEUL, IL N'EST PAS ABANDONNÉ.

LES PREMIERS JOURS DE SA VIE, SA MÈRE LE LAISSE À L'ABRI, DANS LES FOURRÉS CAR ELLE VA CHERCHER DE LA NOURRITURE POUR POUVOIR L'ALLAITER.



**TENONS LES CHIENS EN LAISSE !**

- RESTONS SUR LES CHEMINS ET LES SENTIERS FORESTIERS.
- NE TOUCHONS PAS LES ANIMAUX.